**Zeitschrift:** Nachrichten VSB/SVD = Nouvelles ABS/ASD = Notizie ABS/ASD

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische

Vereinigung für Dokumentation

**Band:** 58 (1982)

Heft: 3

Artikel: L'Ecole de bibliothécaires (Genève) face à une profession en mutation

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-771535

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 24.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# L'Ecole de bibliothécaires (Genève) face à une profession en mutation

Les bibliothèques et/ou centres de documentation où iront travailler les bibliothécaires formés par l'Ecole de bibliothécaires (EBG) sont en pleine mutation. Cette évolution est liée à celle d'une société que l'on qualifie volontiers aujourd'hui de «postindustrielle», de «société de l'information». Confrontée à ce problème, l'EBG a, depuis plusieurs années, repensé le contenu et l'étendue de son programme et accordé une attention particulière à l'engagement d'un personnel enseignant de qualité.

L'évolution des diverses professions liées aux sciences de l'information, la réflexion menée dans les milieux concernés (associations professionnelles, commissions d'experts etc.), les structures nouvelles adoptées pour la formation des bibliothécaires/documentalistes dans les pays occidentaux, ont poussé la Commission des études et les responsables de formation de notre Ecole à étudier un cadre nouveau pour la formation des bibliothécaires de l'EBG.

Soucieux de poursuivre l'étude de nos projets en constante liaison avec le monde professionnel, il a paru particulièrement utile de communiquer aux membres de l'ABS l'état actuel des réflexions et démarches entreprises dans ce sens. C'est avec beaucoup d'intérêt que les responsables de l'EBG recueilleront les remarques que ce document pourrait susciter<sup>1</sup>.

Die Bibliotheken und/oder Dokumentationszentren, in denen die Bibliothekare arbeiten werden, die von der «Ecole de bibliothécaires» (EBG) ausgebildet wurden, sind mitten im Wandel. Diese Entwicklung ist eng verbunden mit jener der Gesellschaft, die man heute gerne «nachindustrielle» oder «informierte Gesellschaft» nennt. Weil die EBG mit diesem Problem konfrontiert ist, hat sie seit mehreren Jahren den Inhalt und Umfang ihres Programms überdacht und ihre besondere Aufmerksamkeit auf die Anstellung von qualifizierten Lehrern gerichtet.

Die Entwicklung der verschiedenen mit den Informationswissenschaften verbundenen Berufe, die Überlegungen in den verschiedenen betroffenen Kreisen (Berufsverbände, Expertenkommissionen usw.) und

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ce texte reprend pour l'essentiel le contenu d'un rapport adressé au Comité de l'Institut d'Etudes Sociales (IES) auquel est intégré l'EBG. Pour le lecteur familier des problèmes de la formation professionnelle des bibliothécaires, certaines informations pourront de ce fait paraître superflues.

die neuen Strukturen, die für die Ausbildung der Bibliothekare und Dokumentalisten in den westlichen Ländern angenommen worden sind, haben die Studienkommission und die Ausbildungsverantwortlichen unserer Schule veranlaßt, einen neuen Rahmen für die Bibliothekarenausbildung an der EBG auszuarbeiten.

Weil die Verantwortlichen bemüht sind, die Ausarbeitung ihrer Pläne in ständiger Verbindung mit der Berufswelt zu gestalten, schien es besonders nützlich, den Mitgliedern der VSB den jetzigen Stand der Überlegungen und der in diesem Sinne unternommenen Schritte mitzuteilen. Mit großem Interesse werden die Verantwortlichen der EBG Hinweise und Kritik, die dieses Dokument hervorrufen könnte, entgegennehmen.

# 1. Une profession en mutation

Qu'elle s'exerce dans une bibliothèque publique, scolaire ou scientifique, dans un centre de documentation ou ailleurs, la profession de bibliothécaire/documentaliste évolue vers une complexité croissante.

On peut évoquer d'abord la complexité technologique qui touche tant les documents eux-mêmes (généralisation de nouveaux supports), que les outils utilisés pour leur traitement (informatique). A moyen terme pour le premier aspect, à long terme pour le second, ce problème concernera toutes les bibliothèques, qu'elles soient scolaires ou scientifiques. La difficulté à laquelle est confronté le bibliothécaire ne consiste pas seulement dans la maîtrise de ces nouvelles technologies, mais bien plus dans la manière dont elles pourront enrichir les services qu'il propose.

Les techniques bibliothéconomiques pour leur part réclament une précision grandissante. Les outils du bibliothécaire sont toujours plus nombreux et variés (thésaurus, classification, normes de catalogage), mais leur maniement devient parallèlement plus sophistiqué.

L'accroissement exponentiel du nombre des publications – «l'explosion documentaire» – réclame un bibliothécaire apte à repérer, cerner, sélectionner la documentation beaucoup plus rapidement et précisément que jusqu'ici.

En simplifiant, on pourrait écrire que l'évolution en profondeur du travail bibliothéconomique et documentaire exige aujourd'hui, davantage qu'hier, des bibliothécaires hautement qualifiés dans les techniques propres aux sciences de l'information. Des «Professores bibliothecarii» dont la qualité première était de maîtriser un ou plusieurs domaines du savoir, l'on est passé aux spécialistes de l'information dont la «science»

s'intéresse d'abord et essentiellement à la transmission de l'information.

Ce changement est observable dans tous les types de bibliothèques. S'il revêt des aspects très différents ici ou là, il n'est certainement pas l'apanage des seules bibliothèques scientifiques.

Dans les bibliothèques scolaires, l'on constate ainsi que si les aspects techniques et technologiques ont une certaine importance, l'évolution actuelle concerne d'abord la place que le bibliothécaire occupe dans l'action pédagogique. Si on classe celui-ci dans le «personnel administratif», son rôle – reconnu officiellement ou non – est fondamental dans le cadre de méthodes d'enseignement centrées davantage sur les individus que sur le groupe-classe. La bibliothèque est par excellence le lieu où l'élève, l'étudiant, est d'abord considéré comme une personne autonome, et non comme l'élément d'un groupe.

En lecture publique le bibliothécaire est à la fois partie prenante à l'action culturelle de la cité et point de convergence des multiples demandes d'information. Sa polyvalence, mais aussi sa capacité à précéder – voire susciter – des besoins pas toujours clairement formulés est ici essentielle. Une formation aussi large que possible et non pas seulement technique doit donc être envisagée.

Dans les bibliothèques scientifiques et les centres de documentation, l'utilisation des possibilités de l'informatique a rendu le changement plus directement tangible. Dans certains établissements universitaires (Bibliothèque universitaire de Lausanne-Dorigny; Hauptbibliothek der Universität Zürich-Irchel), la distribution traditionnelle du travail a été repensée. D'un découpage horizontal confinant le bibliothécaire à une des étapes du chemin du livre (catalogage par exemple), on s'est tourné vers un découpage «vertical» qui voit une même personne être responsable non plus d'une tâche technique spécialisée, mais assumer le traitement d'un type d'ouvrages (ex. géographie) de son acquisition à sa mise à disposition du lecteur. Non seulement les conditions de travail du personnel sont ainsi améliorées, mais le service offert peut également être plus souple, mieux adapté à la demande.

Cette évolution a également pour effet de mettre en question la répartition traditionnelle du travail entre «bibliothécaire du service scientifique» (en Suisse fréquemment dépourvu de formation professionnelle) et les membres du «service moyen», dont notre Ecole et l'Association des bibliothécaires suisses (ABS) assurent actuellement la formation. Contraints à plus de compétences dans leur zone traditionnelle d'activité, ces derniers désirent également accéder à des tâches dont ils ont bien

souvent été tenus éloignés jusqu'ici. Une meilleure formation et des outils plus performants justifient leurs prétentions.

Au moment où de nombreuses barrières sautent ou changent de place, ou par exemple la différence entre bibliothèque et centre de documentation s'estompe, où l'information comme matière première est ressentie comme une nécessité de l'école primaire au centre de recherche en passant par l'ensemble des citoyens, la chance est donnée au bibliothécaire/documentaliste de jouer un rôle central dans ce processus. Malheureusement, s'il n'est pas préparé, d'une part à maîtriser son domaine d'activité et d'autre part à devenir un interlocuteur valable pour ses partenaires, il est à craindre que les sciences de l'information feront appel à des spécialistes venus d'autres horizons (informaticien, pédagogue etc. . . .). L'unité non seulement de la profession, mais encore et surtout des sources d'information en souffrira. En dernier ressort, l'utilisateur lui-même y perdra.

Tous les éléments évoqués ici impliquent des modifications fondamentales dans la manière dont les futurs bibliothécaires/documentalistes seront formés. D'une part, le *contenu* des enseignements devra répondre aux exigences actuelles, d'autre part, et dans le double but d'attirer vers la profession des candidats de qualité et de faire du bibliothécaire un interlocuteur reconnu par ses partenaires, le *niveau* de la formation devra être réévalué.

# 2. La formation des bibliothécaires à l'étranger

Employeurs principaux des bibliothécaires, les pouvoirs publics ont, dans certains pays, intégré la formation de ceux-ci dans des (hautes-) écoles d'administration (Ecole nationale supérieure des bibliothèques (Lyon); Bayerische Beamtenfachhochschule (München) etc. . . .). De ce fait, les comparaisons peuvent présenter certaines difficultés.

Disons d'emblée que, dans la plupart des pays européens, la formation professionnelle des bibliothécaires intervient à deux niveaux, soit:

Après le baccalauréat (études universitaires ou non):

ou,

au terme d'un 1er cycle universitaire (post-universitaire):

CAFB, CSB (France), gehobener Dienst (RFA), Bachelor of arts (GB)

Diplôme Supérieur de Bibliothécaires (DSB, France), höherer Dienst (RFA), Postgraduade studies (GB).

La profession débat depuis fort longtemps de l'intérêt de l'une ou l'autre voie de formation. Les Etats-Unis, après avoir privilégié longtemps la formation post-universitaire, jugent maintenant d'un grand intérêt d'avoir également des études de 1er cycle². La plupart des «departments of librarianship» des universités et écoles polytechniques britanniques assurent un enseignement aux deux niveaux. L'existence d'un 1er cycle abordant de manière aussi large que possible les diverses fonctions du bibliothécaire/documentaliste semble aujourd'hui s'imposer. C'est sur cet acquis que viennent bien souvent se greffer des programmes d'études ou de recherche de 2ème ou 3ème cycle.

# 2.1 Grande-Bretagne

«Le souci d'assurer à l'enseignement professionnel un cursus parallèle à l'enseignement universitaire a été constant et aboutit actuellement à des projets d'intégration de l'enseignement professionnel à l'enseignement universitaire»<sup>3</sup>.

La Grande-Bretagne présente la particularité d'avoir vu se développer, depuis 1964, un nombre important de cours de bibliothéconomie/ sciences de l'information au sein des Universités et des «polytechnics» tout en conservant un système de sanction des connaissances professionnelles administré par la Library Association (LA).

Les accords passés entre la LA et les diverses écoles font en sorte qu'aujourd'hui l'on devient généralement Associate of the Library Association au terme de trois ans (Bachelor) ou quatre ans (Master) d'études en bibliothéconomie. Le «Fellowship of the LA» correspond au niveau d'un «PhD».

La formation des bibliothécaires/documentalistes est ainsi devenue une tâche reconnue et acceptée par le monde universitaire, alors que la carrière professionnelle demeure contrôlée par la puissante LA.

Dans tout «Department of librarianship», la recherche occupe parallèlement à l'enseignement une place importante.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Conant, Ralph W. The conant report: a study of the education of librarians. Cambridge, Mass., 1980.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Peter Havard-Williams, Université de Loughborough. In: Journées d'études (1977, Paris; 1978, Paris; 1979, Villeurbanne et Lyon/Association de l'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires Villeurbanne: AENSB, 1979, p. 16.

<sup>(</sup>Cet ouvrage passe en revue la formation des bibliothécaires dans les pays de la CEE).

# 2.2 Allemagne (RFA)

Depuis le début de ce siècle, l'Allemagne connaît une séparation assez nette entre les fonctions du «höherer Dienst» et du gehobener Dienst». Cette structure n'est pas sans analogie avec celle que connaît notre pays.

Notons tout d'abord que le «gehobener Dienst», créé en 1909 (Prusse) pour alléger le travail du «höherer Dienst» a pris une importance grandissante dans le fonctionnement des bibliothèques allemandes.

«Er hat nicht nur dem wissenschaftlichen Bibliothekar 'erst den Kopf und die Hände freigemacht für jede höhere Leistung', wie Milkau sagt, sondern er ist «das eigentliche Rückgrat der Bibliothek geworden»<sup>4</sup>.

L'importance du rôle dévolu au «gehobener Dienst» a, dès la fin des années soixante, été reconnue par les autorités responsables (Konferenz der Innenminister):

«Die ständige Zunahme und Komplizierung der Verwaltungsaufgaben und der notwendigerweise damit verbundene Funktionswandel des gehobenen nichttechnischen Dienstes erfordern eine Änderung der Ausbildung dieser Beamten. Die Ausbildung muß mehr als bisher zu analytischem Denken, zur Beherrschung moderner Arbeitstechniken sowie zu selbständigem Handeln führen. Die Anhebung des Ausbildungsniveaus, die integrierte Teilnahme an der Entwicklung des beruflichen Bildungswesens und die Wahrung der Einheitlichkeit der Ausbildung des gehobenen Dienstes empfehlen es, die Ausbildung zwar weiterhin berufsbezogen zu gestalten, sie aber auf eine Ebene von wissenschaftsorientierten Ausbildungsgängen anzuheben»<sup>5</sup>.

Compte tenu de cette nouvelle approche de la profession, la formation des bibliothécaires du «gehobener Dienst» a progressivement été intégrée à la structure de l'enseignement supérieur. Pour l'essentiel, les écoles techniques supérieures (Fachhochschulen) ont pris aujourd'hui en charge ce type de personnel. Berlin fait exception en confiant cette tâche à une université. Relevons ici, que contrairement à la Suisse, les Fachhochschulen sont intégrées au système universitaire général. L'enseignement qui y est donné s'étend sur trois années de cours (6 semestres) auxquelles il convient d'ajouter des périodes de stages.

Dans un certain nombre de cas, on a assisté à l'intégration d'Instituts

<sup>4</sup> H. Fuchs. Bibliotheksverwaltung. Wiesbaden, 1968. p. 252.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> H. Buck. Zum Stand der bibliothekarischen Ausbildung des gehobenen Dienstes. In: Zeitschrift für Bibliothekswesen und Bibliographie, 28 (1981) 6, p. 457.

déjà existants à la structure de l'enseignement professionnel supérieur. Le «Bibliothekar-Lehrinstitut des Landes Nordrhein-Westfalen» (Cologne) est ainsi devenu (1981) la «Fachhochschule für Bibliotheks- und Dokumentationswesen».

Les bibliothécaires du «höherer Dienst» sont en règle générale titulaire d'un titre académique. Leur formation professionnelle dure deux ans et comprend une année de stages dans une bibliothèque formatrice suivie d'un an d'études théoriques dans une Ecole de bibliothécaires. A Cologne et Francfort, la formation des futurs membres du «höherer Dienst» et du «gehobener Dienst» est assurée par la même institution.

#### 2.3 France

N'ayant pas, en comparaison avec ses voisins germaniques et anglosaxons, une tradition pédagogique centrée aussi nettement sur le livre, la France a développé avec retard tant ses bibliothèques que la formation des spécialistes de l'information.

L'Etat français, premier employeur des bibliothécaires, a lui-même mis au point une formation à deux niveaux:

- le diplôme de sous-bibliothécaire dont l'équivalent pour les bibliothèques non rattachées à l'Etat est le CAFB (Certificat d'aptitudes aux fonctions de bibliothécaire, 1951) auquel peuvent prétendre des candidats titulaires du baccalauréat. Il s'agit là d'un concours de recrutement du personnel technique des bibliothèques
- le diplôme supérieur de bibliothécaire (1950) qui, ouvert à des titulaires d'un premier titre universitaire ayant réussi un concours d'entrée, est délivré après une année d'études à l'ENSB.

Si la première formation peut avoir une certaine analogie avec celle organisée par l'Association des Bibliothécaires Suisses, le second titre n'a pas de correspondant en Suisse. Il faut noter ici que les limites de l'ENSB sont largement reconnues.

«La durée de la scolarité d'un an seulement est trop brève pour que l'enseignement qui y est dispensé atteigne sa pleine efficacité. En second lieu, les conditions même de cet enseignement ne sont pas absolument satisfaisantes. Les membres du personnel scientifique affectés à l'Ecole ne sont pas, en effet, des enseignants à plein temps»<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> H. Comte. Les bibliothèques publiques en France. Lyon, 1977, p. 364.

Hors de préparations aux carrières d'Etat, la formation de bibliothécaires-documentalistes s'est développée d'abord dans des Instituts autonomes (Institut national des techniques de la documentation, par exemple) pour ensuite s'intégrer aux différents niveaux du cursus universitaire.

Au 1er cycle, dans les Instituts universitaires de Technologie (IUT), se sont ouverts des départements «carrières de l'information» (1967). En 1977, 9 IUT proposaient un programme de ce type en deux ans.

Au deuxième cycle, quelques maîtrises de sciences et techniques proposent une mention documentation (Bordeaux).

Au troisième cycle, l'Université Claude Bernard de Lyon propose, depuis quelques années, un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) en «informatique documentaire». L'Institut d'Etudes Politiques de Paris organise un DESS «Information et communication».

On le constate, la France aborde le problème plus timidement et, surtout, de manière plus partielle que l'Allemagne. Au lieu de veiller à garantir une approche globale des fonctions bibliothéconomiques et documentaires, les formations proposées ne s'attachent qu'à des secteurs bien délimités.

# 3. Les données helvétiques

#### 3.1 Une lacune

Qu'ils conservent ou non un cloisonnement rigide entre le «service moyen» et le «personnel scientifique», la plupart des pays occidentaux prévoient des possibilités de formation pour les deux types de personnel. Notre pays qui, grâce à l'Ecole de bibliothécaires dès 1918, puis plus tard les cours de l'ABS, peut bénéficier d'un personnel technique qualifié (service moyen), ne dispose pas d'établissement de formation préparant les cadres de nos bibliothèques à leurs futures responsabilités.

Cette lacune n'a pas échappé à l'ABS qui, en 1933 déjà, se préoccupait du problème<sup>7</sup>. Plus près de nous, la «Commission d'experts chargée des questions de documentation scientifique» (Commission Sydler, 1972) recommandait la «Création d'un Institut suisse des sciences de l'information, consacré à l'enseignement et à la recherche appliquée»<sup>8</sup>. Dans la même décennie, le problème de la formation des bibliothécaires allait

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Godet, Marcel. La formation professionnelle des bibliothécaires en Suisse. In: Publikationen der Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare 12.

<sup>8</sup> Rapport final de la Commission d'experts chargés des questions de documentation scientifique. Zurich et Berne, 1972, p. 13.

préoccuper l'ABS qui y consacra et consacrera encore plusieurs congrès. Parallèlement, une nouvelle Commission d'experts (Commission Schneider) a étudié les problèmes liés à l'information scientifique et technique. Dans son rapport final, actuellement soumis à la procédure de consultation, elle met l'accent sur la «formation des utilisateurs et des spécialistes» de l'information. Pour ce qui concerne ces derniers, et après avoir recommandé au Conseil des écoles polytechniques fédérales et aux cantons universitaires de se préoccuper de leur formation, elle invite plus particulièrement «l'Université de Genève (à) envisager la transformation de l'Ecole de bibliothécaires . . . en institut universitaire autonome pour lui permettre d'assurer la formation de spécialistes de niveau universitaire». L'ambitieux projet d'«Institut des sciences de l'information» initialement prévu dans le cadre de l'EPFZ, condamné par la politique financière actuelle de la Confédération, trouverait là une amorce de réalisation.

# 3.2 Les relations de l'Ecole de bibliothécaires avec l'Université de Genève

Rappelons ici que l'Institut d'Etudes Sociales dans son ensemble, et l'Ecole de bibliothécaires en particulier, entretiennent depuis longtemps des contacts étroits avec l'Université.

Jusqu'ici, la Faculté des lettres a été notre principal interlocutrice. En 1964–1965 déjà, le «rattachement» de l'Ecole de bibliothécaires à cette Faculté fit l'objet de négociations qui, malheureusement, n'aboutirent point. Les raisons de cet échec ne nous sont que partiellement connues, mais il semble qu'on ait craint à l'époque qu'à un moment où les bibliothèques manquaient de personnel qualifié, une élévation des exigences d'admission et une prolongation des études eussent découragé de nombreux étudiants potentiels. Même si cela n'a pas paru un problème insurmontable, le fait pour l'Université de devoir délivrer un «diplôme professionnel» a certainement contribué à l'abandon de ce projet.

Après cette première demande, formulée par «l'Ecole d'Etudes Sociales», ce fut la Faculté des lettres qui sollicita la collaboration de l'Ecole de bibliothécaires pour la mise sur pied d'un programme de bibliothéconomie dans le cadre de sa discipline C. Cette collaboration fonctionne depuis quatre ans. Si elle est enrichissante au niveau des relations mises en place entre les deux institutions, elle ne peut être une solution satisfaisante pour la formation de bibliothécaires/documenta-listes universitaires. Elle présente, à nos yeux, trois désavantages:

- liée à une seule Faculté, elle renforce la présence d'un personnel ayant une formation académique acquise en lettres au moment où précisément les bibliothèques et centres de documentation ont besoin de bibliothécaires à la formation aussi variée que possible;
- basée sur le programme général de l'Ecole de bibliothécaires, elle n'offre pas une approche théorique de la bibliothéconomie, mais propose des connaissances techniques à ajouter aux connaissances académiques.
- considérée comme discipline C, elle demeure un aspect mineur de la formation.

En résumé, nous pouvons dire qu'elle offre des possibilités intéressantes à toute personne souhaitant acquérir à la fois un titre académique et une formation professionnelle (technique). Elle ne répond cependant pas aux vœux signalés au point 3.1.

#### 4. L'avenir de l'Ecole de bibliothécaires

# 4.1 Pourquoi une formation universitaire?

Nous avons longuement développé, au point 1, les raisons qui, à nos yeux, militent en faveur d'un passage de la formation des bibliothécaires au niveau universitaire.

Pour nous résumer, disons que par rapport à la situation actuelle, l'intérêt se situe sur deux plans:

- le contenu de la formation tout d'abord, qui, d'une part, pourrait s'enrichir d'enseignements dispensés dans les diverses facultés de l'Université, et, d'autre part, gagnerait à être abordé sous un angle plus scientifique;
- le niveau ensuite. Nous pensons, en effet, que poursuivre l'amélioration du programme de l'Ecole de bibliothécaires dans sa forme actuelle, sans pour autant réévaluer le niveau du diplôme décerné, traduirait inexactement le statut matériel et social qui devrait être celui du bibliothécaire aujourd'hui.

Peut-être convient-il également de dire ici que l'évolution de l'Université elle-même n'est pas étrangère à notre réflexion.

Tout en mettant l'accent sur l'aspect «scientifique» de la formation dispensée, les universités, de manière générale, accordent aujourd'hui une place importante à l'application pratique de ces connaissances. La formation de cadres préparés à entrer de plain-pied dans une activité professionnelle où ils devront «agir de manière autonome, critique et

responsable», est, aujourd'hui, une des tâches clairement dévolues à l'université<sup>9</sup>.

A Genève, la loi sur l'Université prévoit explicitement, dans son art. 4, alinéa d, que:

«L'enseignement a notamment pour but: . . . de développer les aptitudes nécessaires à l'exercice des professions qui requièrent une formation de niveau supérieur».

L'intérêt que l'Université porte aujourd'hui au monde professionnel n'est pas la seule motivation qui nous oriente vers elle.

Sans vouloir prouver ici que la bibliothéconomie et les «sciences» de l'information sont ou ne sont pas des sciences, nous pouvons affirmer que leur progrès repose aujourd'hui largement sur la recherche. Utilisant des méthodologies qui lui sont propres ou empruntant celles-ci à d'autres disciplines, c'est assurément en milieu universitaire que cette recherche pourrait le mieux s'épanouir.

Par ailleurs, l'Université offre un lieu particulièrement propice à la rencontre des sciences de l'information et des autres disciplines académiques. Celles-là ayant entre autres pour mission de créer et gérer des outils utiles à celles-ci, cette possibilité de collaboration est à prendre en considération.

Les motifs qui nous ont orientés vers l'Université nous ont fait écarter la solution présentée par la transformation de l'EBG en une «Ecole supérieure» au sens de l'art. 61 de la «Loi fédérale sur la formation professionnelle». Le manque de perméabilité entre ce type d'Ecole et les universités de manière générale nous paraîtrait peu favorable à la mise en place d'un programme de formation combinant disciplines académiques, voire «titres» académiques, et formation professionnelle.

Notons, sans prétention exagérée, que l'enrichissement serait mutuel, dans la mesure où d'une part quelques éléments du programme de l'EBG pourraient compléter le catalogue des cours de certaines facultés (histoire de l'écriture, archivistique etc.) et d'autre part des «services» (recherches bibliographiques on-line par exemple) pourraient être offerts à la Communauté universitaire.

Ceci dit, notre objectif à court et moyen terme est bien évidemment d'offrir une formation polyvalente d'un niveau similaire à celui d'une licence en bibliothéconomie.

<sup>9</sup> Cf. Fleiner-Gerster, Thomas. La Confédération est-elle autorisée, en vertu de l'art. 27, 1er alinéa, de la Constitution fédérale, à allouer des subventions fédérales aux Ecoles de services social et d'éducateurs spécialisés? Marly, 1981.

# 4.2 Les formes possibles d'un rapprochement avec l'Université

A ce stade, et compte tenu des motifs qui nous poussent à souhaiter notre intégration à la structure universitaire, l'option d'une forme institutionnelle précise n'a pas encore été prise.

Notons que l'Ecole de bibliothécaires pourrait:

- a) constituer une Ecole autonome directement rattachée à l'Université (statut comparable à celui de l'Ecole de traduction et d'interprétation, ETI). Nous ne cachons pas qu'un tel statut, dans la mesure où il tient compte de l'interdisciplinarité et de l'orientation professionnelle de la formation du bibliothécaire, aurait notre préférence. Le statut d'un centre d'études, également rattaché directement à l'Uni
  - versité, présenterait un intérêt comparable.
- b) Constituer un élément d'une Faculté déterminée (département). Tout en restant ouverts à cette possibilité, nous craindrions qu'une telle intégration, quelle que soit la Faculté d'élection, atténue, à long terme, le caractère interdisciplinaire de la formation et de la recherche en bibliothéconomie;
- c) conclure, tout en restant intégré à l'IES, une convention déterminant le contenu et les modalités d'une collaboration avec l'Université. Cette hypothèse n'a, jusqu'ici, pas encore été étudiée.

# 4.3 Etat de la question

# 4.3.1 Aujourd'hui

La publication du document «l'Avenir de l'Ecole de bibliothécaires» (1980), rédigé à partir des travaux de la Commission des études de l'Ecole de bibliothécaires, a marqué une première étape dans notre approche du problème.

Dans un second temps, et après une large consultation des milieux professionnels, nous avons établi une liste des objectifs et des priorités que devraient viser les transformations envisagées. Ce document (Cf. annexe 1) a été approuvé par la Commission des études de l'Ecole de bibliothécaires et accueilli avec beaucoup d'intérêt par le Président de l'ABS (Association des bibliothécaires suisses) et des représentants de l'Organisation du personnel et de la Commission d'examen de cette Association.

Des contacts informels ayant été pris avec le Secrétariat général de l'Université et le Vice-Recteur chargé des bibliothèques de l'Université, nous avons trouvé des interlocuteurs attentifs, ne cachant pas les nombreux obstacles que rencontrera notre démarche, mais disposés à entendre nos arguments.

#### 4.3.2 Demain

A moyen terme, nous nous proposons de poursuivre l'étude de la question en nous attelant à l'élaboration d'un projet de programme de «licence en bibliothéconomie» et à l'étude des différentes formes possibles de collaboration/intégration à l'Université.

L'université elle-même, saisie du problème par le Vice-Recteur J. M. Chappuis, souhaite, dans un premier temps, que quelques-uns de ses organes (Commission des bibliothèques, par exemple) étudient l'intérêt d'un tel rapprochement.

Une discussion plus concrète devrait intervenir lorsque les deux partenaires auront ainsi mieux défini leurs positions.

Ecole de bibliothécaires

#### Annexe:

Objectifs de l'Ecole de bibliothécaires (EB)

Ces objectifs sont ceux visés par les transformations envisagées à l'EB. Ils sont à situer dans la perspective du document intitulé «L'Avenir de l'Ecole de bibliothécaires» (Genève, 1980). L'ordre dans lequel ils sont donnés traduit leur degré de priorité.

- 1. L'EB a pour mission de former des bibliothécaires aptes à exercer des fonctions de responsabilité dans une bibliothèque ou un service de documentation (personnel scientifique et service moyen «supérieur»).
- 2. Le titre décerné par l'EB correspond au niveau de la licence (diplôme) de l'Université de Genève et répond à des exigences similaires.
- 3. La formation dispensée est polyvalente. Des cours à crédits permettent aux étudiants de donner à leurs études une orientation particulière.
- 4. En plus des cours spécifiques aux sciences de l'information, une ou plusieurs disciplines académiques «traditionnelles» sont étudiées.
- 5. L'EB encourage la promotion des bibliothécaires du service moyen en leur facilitant l'accès à la formation supérieure (reconnaissance d'équivalences pour la formation et l'expérience acquises, possibilité d'étalement des études).

- 6. Le plan d'étude des étudiants déjà titulaires d'un titre universitaire ne comporte en principe pas les disciplines académiques évoquées au point 4.
- 7. Dans les limites de la règlementation universitaire, tout étudiant doit pouvoir au terme de la 1ère partie de ses études (demi-licence) se présenter aux examens organisés par l'ABS aux conditions particulières fixées par elle. En collaboration avec l'ABS, l'EB veille à faciliter ce passage.
- 8. L'EB organise des cours de spécialisation destinés aux titulaires du titre qu'elle décerne ou aux titulaires d'autres titres universitaires.
- 9. L'EB favorise la recherche en science de l'information.

Der Beruf ist Rückgrat des Lebens. Friedrich Nietzsche

# Psychogramm des Bibliothekars

Von Stefan Schaltenbrand, Schweiz. Volksbibliothek, Bern

Ein Psychogramm des Bibliothekars zu liefern, stößt auf Schwierigkeiten. Natürlich lassen sich aus distanzierter Sicht von Nichtbibliothekaren theoretische Erörterungen anstellen, doch sie sind meistens aus Unkenntnis und falschen Berufsvorstellungen unmaßgeblich. Was die Bibliothekare selber anbelangt, so geben sich diese selten oder nie Rechenschaft über die seelischen Grundhaltungen ihres Berufs.

Es entbehrt indessen nicht des Reizes, den Beruf des Bibliothekars einmal nur von dieser Seite her zu sehen, sich den geheimen Triebfedern seines Seins und Wirkens zuzuwenden. Auszugehen ist dabei von der Tatsache, daß über die Seele des Menschen, der inmitten mehr oder minder großer Büchermassen einen Teil seines Lebens damit verbringt, das ihm anvertraute riesige Wissenskapital zu mehren, zu verwalten und zugänglich zu machen, wenig oder nichts bekannt ist. Der Bibliothekar ist, kein Zweifel, ein psychologisches Rätsel, wenn auch ein zum Teil lösbares.